

colaire qu'autant que la France aura un gouvernement régulier issu du suffrage universel.

2° Que la souscription ne sera exigible que jusqu'au 1er janvier 1874.

De plus, le comité donne son approbation à toutes les fêtes publiques qui seraient organisées au bénéfice de l'œuvre de la libération du sol.

Le secrétaire,
Signé : P. FLEUR.

On nous annonce l'installation à Roubaix (Grande-rue, 51) d'un bureau de change.

L'échange des monnaies d'or et d'argent, l'achat et la vente des fonds publics, l'encaissement des coupons, les ordres de bourse seront les opérations dont le directeur s'occupera le plus spécialement.

Erratum. — Une erreur d'impression s'est glissée dans le compte-rendu publié hier, d'une séance de la Chambre syndicale. Il faut lire :

« M. Motte-Bossut sait notamment qu'il sera proposé de frapper les tissus de 60 centimes au kil. au lieu des 80 centimes proposés dans le projet primitif, et que la restitution à la sortie ne sera que de 45 centimes. »

Et non 60 0/0, 80 0/0 et 45 0/0 comme le porte la composition d'hier.

Le 15 mars courant, on a retiré du canal du Sartel, commune de Roubaix, le cadavre d'un individu resté inconnu, dont le signalement suit :

Age, 20 à 25 ans; taille, 1 m 60; cheveux et sourcils blonds, front bas, nez large, bouche grande, petites moustaches blondes, menton rond, visage rond. Vêtements : redingote noire en drap, un tricoton noir en laine, un gilet velours brun à côtes, un pantalon même étoffe, chemise coton à carreaux gris, blancs et noirs, un caleçon coton blanc, chaussettes laine grise, souliers avec élastiques sur les côtés, un mouchoir de poche à carreaux blancs et violets, sans coiffure, une pipe en terre dans la poche du paletot.

Un val avec effraction et escalade à eu lieu le 16 mars, à l'église d'Annapes, dont la valeur s'élève à 600 francs, savoir :

- 1° 50 francs en billets;
- 2° 1 Ciboire en argent;
- 3° 1 Calice.

Auteur inconnu.

Des ordres sont donnés à Boulogne pour la réception de la reine d'Angleterre, qui est attendue le 24, se rendant à Berlin.

La reine voyageant incognito, on ignore si, pendant son rapide séjour à Paris, elle recevra la visite de M. Thiers, ou si elle se rendra elle-même à Versailles.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 20 mars

Affaire des Marchés de la guerre

Présidence de M. Parenty, vice-président. — Ministère public : M. Robinet de Cléry, procureur de la République.

Elle est ouverte à onze heures et un quart. Le tribunal juge d'abord quelques affaires sans importance.

A onze heures et demie, l'affaire des marchés est appelée.

M. le président procède d'abord aux constatations d'identité des prévenus.

Le premier témoin appelé est le sieur Magnin, expert-vérificateur des écritures de M. Meunier Sterlin. Cette déposition, extrêmement intéressante, est faite avec la plus

grande clarté; elle est constamment basée sur des chiffres ou nous ne pouvons la suivre, limité par l'espace.

Le témoin donne la somme des bénéfices qui résultent pour le prévenu de chaque affaire. Il a recouvé les paiements de : 5,500 fr. à Lober; et 1,450 fr. à Thorel; de 300 fr. à François Houzé. En outre, il a été payé 3,500 fr. à M. Dobritz, et 1,500 fr. au Prussien Steenkühler, expulsé de Lille et réfugié à Londres, où il a servi d'intermédiaire aux négociants anglais.

Une longue suite de question est posée à M. Magnin par M. Ovineur et M. Meunier-Sterlin, par M. Houzé de l'Aulnoit et son client Lober. Pour les premiers, elles tendent surtout à réduire la somme des bénéfices déclarés.

M. Legrand, ancien préfet, est interrogé d'abord sur la manière dont étaient passés les marchés des fournitures; il se bornait à signer ceux qui lui étaient présentés par Lober, en qui il avait toute confiance. Ainsi, il avait signé le marché Meunier pour 2,000 toniques, et il a été surpris lorsque, dans l'instruction, on lui a représenté ce marché surchargé à 3,000.

De même, il signait sans contrôle les mandats de paiements qui lui étaient soumis pour cet objet, et qui ne pouvaient attendre, car toutes les fournitures étaient faites au comptant strict, et payées bien avant la vérification. Il n'a été mis en défiance qu'en voyant reparaitre constamment le nom de M. Goube sur les mandats, et alors seulement il a porté une attention plus particulière sur les marchés et les fournisseurs.

Des explications ont lieu sur les 6,000 paires de chaussures refusées à Lille et expédiées à la préfecture de Nice. M. Legrand ignorait qu'elles eussent été refusées à Lille.

Le type et le prix des tunique ont été fixés uniquement pour servir de règle à tous les ouvriers du département. — Lorsque Meunier a fait ses livraisons, M. Legrand avait institué des commissions de réception et s'en rapportait à elles.

M. le procureur de la République reconnaît avec impartialité que, dans ce moment, Lober était chargé d'un rôle écrasant.

M. Legrand répond, à une question, qu'il n'a jamais connu Meunier comme fournisseur.

Une explication a lieu entre Meunier et Lober au sujet de la surcharge à 3,000 sur un marché de tunique.

Après quelques explications nouvelles, M. Legrand termine sa déposition, très animée, et qui a été suivie avec le plus grand intérêt.

On entend MM. Forestier et Jaquet, officiers d'administration, qui ont été chargés des réceptions. Elles n'apprennent rien de nouveau.

Trois cordonniers de Lille sont cités comme experts pour apprécier les souliers fournis par Meunier. L'un d'eux, M. Dufour, rempli cet office avec connaissance et autorité; il a pour contradicteur un représentant de M. Mansfield. L'examen, que le tribunal dirige avec le plus grand soin, dure au moins deux heures. Il en résulte la preuve de l'inégalité des livraisons dans une même caisse, les meilleures chaussures étant au-dessus; — que le plus grand nombre ne pouvaient durer; — qu'achetés à 7 fr., elles ne valaient pas 5 fr., bien que payées 10 fr. par le département.

M. Magnin, expert en écritures, vient rendre compte de l'examen qu'il a fait du tableau de réductions opposé à son travail par Meunier. L'expert avait établi que les bénéfices s'élevaient à 116,000 fr.; les réductions établies, au contraire, une perte de 32,000 fr. — Reprenant tous ses chiffres, il n'admet en réduction que 5 à 6,000 fr., et ramène le chiffre des bénéfices à 110,000 fr.

M. Richard, qui fut intendant général de l'armée du Nord, parle de deux marchés de souliers et de guêtres qu'il a faits avec Meunier; il est resté étranger aux réceptions. Seulement, comme Meunier était en retard de livrer les guêtres, il l'a fortement pressé.

Il donne des renseignements très favorables sur les antécédents de M. Thorel. Lorsqu'il eut connaissance des plaintes sur les chaussures fournies, il en a écrit à Thorel, non par méfiance, mais pour sa responsabilité.

M. Buissonnet, intendant militaire, n'a pas eu connaissance des marchés de Meunier; il lui a fait obtenir des délais pour la livraison des guêtres. A un certain moment, il a

compris que Meunier voulait lui faire une offre; il l'a repoussée, et Meunier en est resté tout confus, ce qui l'a confirmé dans son soupçon.

Meunier, interrogé, dit que le témoin s'est trompé sur son intention; il voulait seulement lui remettre une pétition pour de nouveaux délais.

Le témoin persiste et dit que dans une autre occasion, Meunier lui dit : « J'ai bien tardé à vous témoigner ma reconnaissance; » à qui le témoin a répondu : « Ne faites pas de bêtises ! »

M. Buissonnet donne des détails sur les réceptions de fournitures, ainsi que sur le service dont Thorel était surchargé. Il a su que les fournitures de Meunier étaient l'objet de plaintes et sujettes à réduction de prix, mais il n'a pas eu à intervenir.

Il s'explique au sujet d'une livraison de pantalons refusée parce que la basane exigée par l'Etat pour garnir le bas, était diminuée d'un centimètre et demi. Cette livraison fut néanmoins employée, parce qu'un chef de troupes la voulut, même en cet état.

Il donne aussi des détails sur la destitution d'un officier d'administration.

M. Milson, autre intendant militaire, est interrogé sur une fourniture de guêtres de Meunier, qu'il a fallu réparer.

Ici Lober, indisposé, est autorisé à se retirer.

Le témoin est très favorable à Thorel; il a été extraordinairement surpris quand il a connu le fait des 1,500 fr.

Thorel est interrogé au sujet de ses insinuations sur l'honnêteté des officiers d'administration; il s'en défend, mais le ministère public donne lecture de sa lettre et de son interrogatoire à ce sujet. Il se refuse à rien préciser.

M. le président donne à M. le commissaire central commission d'aller relever au bureau télégraphique toutes les dépêches télégraphiques relatives à l'envoi des souliers à Nice.

M. Ailhaud dit qu'il a été placé à la mairie de Lille en 1865 par la protection de Lober, mais que les faits d'immoralité qu'il en a appris l'ont bientôt fait rougir de son protecteur; il ne les rapporte pas par égard pour les personnes compromises.

Plus tard, étant mobilisé, il a été placé comme planton à la préfecture. Lober, l'ayant vu, voulu le faire partir. Il a eu occasion de voir quelles fournitures étaient faites aux soldats... « Des souliers qu'une femme chinoise n'avait pu mettre, et des chemises... trop courtes (il a dit à quel point). »

Des mobilisés venaient demander que l'on changeât leurs souliers dont les semelles s'en allaient; comme il n'y avait pas d'ordre, ces malheureux devaient relier leurs souliers avec des cordes.

Le témoin a eu occasion de s'expliquer avec M. Testelin sur l'immoralité de Lober et ses tripotages dans les fournitures. Le commissaire général de la défense lui répondit :

« Si je renvoyais Lober, on en ferait un martyr, et on lui dresserait un piédestal. »

L'audience est levée à sept heures, et renvoyée à demain, onze heures.

Et les branches des bois sifflaient en se brisant. De longs cris dominaient la mêlée incertaine : « Keuig vad vaderland ! » chantaient les Prussiens.

« Pour la France ! » avait dit notre vieux capitaine. En repétant ces mots d'espérance et de haine, Chacun dans cette nuit reconnaissait les siens.

Au milieu d'un de ces silences pleins d'alarmes, Comme il en est pendant qu'on recharge les armes,

Et que les combattants, par un commun accord, Suspendant le combat, laissent saouler la mort Un éclair traversa l'embrassement voisin ; Le capitaine mit sa main sur sa poitrine :

« Au cœur ! » murmura-t-il, déjà mort à demi ; Mais avant de tomber, plantant son sabre en terre :

« C'est ici, mes enfants, que je veux qu'on m'enfonce ! »

Il tomba vomissant le sang à pleine bouche. Et, comme si son âme eût passé dans les cœurs, Tous ces hommes, saisis d'un courage farouche, Se ruèrent horripant au milieu des vainqueurs.

Nous avons eu parfois de ces rouries revanches, Et lorsque le soleil apparut dans les branches, Comme un masque, de pourpre à trave-s des barreaux,

Tout s'était apaisé dans la forêt meurtrie. La tombe se creusait au sol de la patrie.

Et les martyrs avaient dispersés les bourreaux.

BOURSE DE PARIS

du 21 Mars 1874
Rente 3 p. % 55 60
— 4 1/2 p. % 78 25
Nouvel emprunt 88 60

AVIS

L'administration municipale de Roubaix demande une personne ayant les connaissances suffisantes pour remplir les fonctions d'inspecteur des marchés et des denrées alimentaires.

CHEMIN DE FER DU NORD

(SERVICE DU 1er MARS 1874)

Lille à Paris, 5 50, 6 40, 8 55, m. 12 55, 1 35	4 20, 9 05, 10 10, s.			
Paris à Lille, 6 00, 7 50, 10 00, m. 1 30, 6 10	8 15, 1 05, s.			
Lille à Amiens, 5 50; 6 40, 8 55, m. 12 55,	1 35, 4 20, 9 05, 10 10, s.			
Amiens à Lille, 2 50, 7 00, 10 25, m. 1 00,	5 40, 8 05, 11 20, s.			
Lille à Arras, 5 50, 6 40, 8 55, m. 12 55,	1 35, 4 20, 9 05, 10 10, s.			
Arras à Lille, 5 25, 8 57, 11 28, m. 12 20	3 20, 7 32, 9 28, s. 1 06, m.			
Lille à Douai, 5 00, 6 40, 8 55, 9 45, 11 10 m.	12 55, 1 35, 2 30, 4 20, 6 00, 7 05, 9 05	10 00, s.		
Douai à Lille, 6 25, 8 16, 9 58, m. 12 12, 1 10	3 35, 4 15, 5 20, 8 28, 8 55, 10 00, 1 54, s.			
Lille à Secin, 5 50, 8 15, 8 55, 10 43, 11 10	m. 1 35, 4 20, 6 00, 6 42, 7 05, 9 05, 10 10	Secin à Lille, 7 05, 8 00, 8 56, 10 39, m.	12 49, 1 47, 2 20, 4 08, 4 52, 6 00, 7 52	9 41, s.
Lille à Armentières, 6 45, 7 56, 10 30, m. 1 45	3 40, 5 40, 6 45, 10 55, s.			
Armentières à Lille, 9 05, 11 29, m. 12 49, 3 15	5 50, 9 06, s.			
Lille à Hazebrouck, 6 45, 10 30, 10 30 m. 1 15	3 40, 5 40, 6 45, 10 55, s.			
Hazebrouck à Lille, 3 06, 8 15, 10 55, 11 55, m.	2 07, 2 25, 4 50, 8 15, s.			
Lille à Dunkerque, 6 45, 10 30, m. 1 15, 5 40	6 45, s.			
Dunkerque à Lille, 6 55, 10 00, 10 45, m. 1 00	3 30, 6 45, s.			
Lille à St Omer, 6 45, 10 20, m. 1 15, 6 45	10 55, s.			
St-Omer à Lille, 2 40, 7 26, 11 11 m. 1 41,	3 45, 7 20, s.			
Lille à Calais, 6 45, 10 20, m. 1 15, 6 45,	10 55, s.			
Calais à Lille, 1 55, 6 15, 10 00, m. 12 54,	2 00, 5 55, s.			
Lille à Valenciennes, 6 52, 10 35, m. 1 45,	8 10, s.			
Valenciennes à Lille, 6 50, 10 35, m. 1 35	8 05, s.			
Lille à St-Quentin, 5 50, 6 40, 9 45, m. 1 35,	2 30, 7 05, s.			
St-Quentin à Lille, 4 35, 8 15 m. 12 11, 5 28	12 00, s.			
Lille à Roubaix-Tourcoing-Mouscron, 5 20, 7 00,	8 30, 9 55, 11 05, m. 12 57, 2 20, 4 30,	5 30, 7 55, s.		
Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 48, 8 48	10 13, 11 23, m. 1 15, 2 38, 4 48, 5 48,	8 13, s.		
Roubaix à Tourcoing, 5 38, 7 48, 8 48, 10 43,	11 23, m. 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13,	10 22, 11 31, s.		
Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05 m.	12 06, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10, s.			
Tourcoing à Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17	m. 12 17, 1 52, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24	11 02, s.		
Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26	m. 12 26, 2 01, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38,	9 38, 11 11, s.		
Lille à Bruxelles par Gand, 5 20, 8 30, 11 05 m.	2 20, s.			
Bruxelles à Lille, par Gand, 7 30 m. 12 02	5 57, s.			
Lille à Tournai, 4 10, 9 43, 9 58, m. 3 09	5 25, 8 50, s.			
Tournai à Lille, 7 30, 9 25 11 00 m. 4 15	8 30, 10 05, s.			
Lille à Bruxelles par Tournai, 4 10, 6 43, 9 58,	m. 3 05, 5 25.			
Bruxelles à Lille par Tournai, 6 33, 7 42, 8 33,	m. 1 35, 6 02, 7 32, 8 30, s.			
Lille à Boulogne, 6 45, 10 20, m. 1 15, 10 55	Boulogne à Lille, 7 09 m. 12 15, 4 25, 10 50,	12 25, s.		
Lille à Rouen, 5 50, 8 55, m. 1 45 s.	Rouen à Lille, 6 25, 8 40, m. 1 30, 6 00 s.			

Commerce

Havre, 21 mars.

(Dépêche de MM. Kahlé, Boswillwald & Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Marché calme, mais ferme surtout pour le disponible; terme 135.

Liverpool, 21 mars.

(Dépêche de MM. Kahlé, Boswillwald & Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Ventes 10,000 b. prix inchangé.
Recettes de 5 jours : 23,000 b.

Bombay, 18 mars.

Marché calme.
Dhollerah avril mai par Cap 8 11/16, par Canal 8 7/8. Broach machine par Cap 9 7/8, par Canal 10 1/8.

Total des embarquements pour Europe depuis le 1er janvier 327,000 b. dont 1 pour Continent 80,200 b. Embarquement Overland pour la semaine 44,000 b. Arrivages de la semaine à Bombay 31,800 b. En expédition pour la semaine 35,000 b. Tissus et filés plus calmes.

Change : Traités de Banque 6 mois de vue 2 Sch. 0 d. à 2 Sch. 0 1/16. Fret plus bas : Liverpool via Cap 35 à 37 Sch. 6 d. dit via canal 30 à 35 Sch. Overland 60 à 65 Sch.

Liverpool, 20 mars.

Ventes 10,000 b., dont 7,000 b. pour la filature, échange, calme. Orléans mai-juin rien au-dessous de good ordinary 11 3/4. Mars avril 11 5/8.

Liverpool, 20 mars.

Ventes 10,000 b., marché calme, disponible sans changement, livrer moins demandé. Orléans mars avril 11 5/8.

CHANTS DU SOLDAT

L'Arrière-Garde.

C'était après un jour de lutte et de défaite, — Heias ! de pareils jours furent nombreux pour nous ! — l'armée en désarroi commençait la retraite, Et la neige montait, froide jusqu'aux genoux,

Les vainqueurs cependant, épuisés de victoire, Respectaient ce départ par crainte d'un retour : On marchait ; le sol blanc rendait la nuit moins noire,

Et l'on eut vite atteint les forêts d'alentour. Soudain, ma gré tout ore et malgré toute crainte On vit s'arrêter la cette armée aux alois ; Un tison ralluma bientôt la pipe éteinte,

Et les feux du bivouac illuminèrent les bois. On eût dit une halte au fond d'un cimetière ; La neige parcourue était rouge de sang, Et, lassés des efforts d'une journée entière, Tous les soldats mêlés ne cherchaient plus leur rang.

Ils tombaient harassés au hasard de la place, Devant le premier feu, dans le premier ravin ; Et plus d'un s'endorrait ce soir-là sur la glace Que ne revivait plus le jour de lendemain !

O nuit ! cruelle nuit, pleine de funérailles ! Ce n'était pas assez de luttes, de batailles, Et du fer et du plomb, ce n'était pas assez !

Eques gros sous dans un vieux pot. C qui était avéré, c'est que Mourgue ne vivait pas comme tout le monde, qu'il fuyait la société, cadenassait sa porte, passait souvent des semaines entières enfermée chez lui, et tombait parfois dans des accès de mélancolie ou de délire, visions du passé revenant tout à coup s'asseoir à son foyer. Les plus hardis, ceux qui s'aventuraient la nuit sur la route, assuraient avoir vu, à toute heure, briller de ses volants, et ajoutaient qu'il n'était pas rare de le rencontrer à minuit errant dans les champs comme un fantôme. Ces allures étranges, ces alternatives de raison et de folie, cette solitude, ce mutisme, ces airs de dénuement cachant, au dire de quelques-uns, un trésor d'origine inconnue, tout cela, au lieu de faire à tort Mourgue lui servait; tout cela imposait à la multitude, et le protégeait contre ce qu'il paraissait redouter le plus : la curiosité populaire, et la recherche de son passé. Lorsqu'il avait éclaté la révolution de 1848, on n'était attendu à voir ces vieux débris de l'ancien régime républicain se ranimer et applaudir à cette jeune image de son ancien culte. Mais, soit décepiation, soit effet de l'expérience, soit pour toute autre raison, il s'était calcifié plus soigneusement que jamais, et à ceux qui voulaient lui faire partager leurs espérances et leurs ardeurs, il répondait en traitant de folies ces ardeurs et ces espérances. N'importe ! la frayeur vague et superstitieuse

qu'il avait toujours inspirée, s'était agrandie, depuis un mois, d'une sorte de respect. On le considérait comme une colonne ou un chapiteau brisé de ce temple qu'on essayait de relever.

La suite au prochain numéro

Les personnes qui emploient l'Huile de Foie de Morue, soit pour elles, soit pour leurs enfants, nous sauront gré de leur faire connaître l'opinion du professeur Gazezave, médecin de l'Hôpital Saint Louis de Paris, sur le **Sirope de Raifort de Grimault**, qui la remplace avec avantage.

« J'emploie souvent le **Sirope de Raifort iodé de Grimault**; c'est un médicament à la fois sûr, doux et facile à manier. Ces conditions le rendent précieux, surtout dans la médecine des enfants. Non-seulement il supplée à l'Huile de Foie de Morue, pour laquelle on rencontre quelquefois une répugnance insurmontable, mais il la remplace avec avantage, quand, au bout de quelque temps, l'effet a été incomplet, et quand le malade n'en peut plus prendre. En somme, c'est un très bon agent de médication tonique et iodée, dans tous les cas où il importe de continuer cette médication d'une manière soutenue. »
— Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

SÉVILLE-XÈRES-CADIX

Le Journal officiel a publié l'ordonnance ouvrant le dernier délai de deux mois accordé par la loi espagnole pour recueillir les adhésions à la transaction officielle du 3 avril 1870. Ce dernier délai sera clos le 10 mai prochain.

Si, à cette époque, la transaction n'avait pas réuni la majorité d'adhérents déterminée par la loi, le chemin serait déclaré en faillite, et les obligations perdraient les bénéfices que la transaction a pour objet de leur assurer.

Tous ceux qui désirent éviter cette mise en faillite et les désastres qu'elle entraînerait pour eux, sont donc intéressés à donner leur adhésion dans le plus bref délai.

Ces adhésions et les titres d'obligations auxquels elles se réfèrent devront être remis.

A Madrid, au siège de la compagnie, Calles Pizarro, n° 11.

A Paris, chez MM. les fils de GUILLOUX JEUNE, banquiers, rue Blanche, n° 72, qui continuent de payer à tout les adhérents 1 franc 1/2 par obligation pour les intérêts anticipés du premier semestre 1871.

Dans les départements, à tous banquiers ou agents de change qui se chargeront de transmettre les adhésions à MM. les fils de GUILLOUX JEUNE, et d'y recevoir, pour compte de leurs déposants, les intérêts anticipés du 1er semestre de 1871.